Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2017

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, COULLE Katia, PROISY Stéphanie, ANUSET Jean-Marc, CHOPIN Christophe, DUBREUCQ Geneviève, DROY Nathalie, MULET Xavier.
Absents Excusés : Pouvoir Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc

Absents : Mrs FOUCHER Loïc, BATTEUX Jean-François,

Mme COULLE Katia est élue secrétaire de séance.
Ordre du jour : **Délibérations à prendre :**
1/ Démission du Conseil Municipal de Mme LIEVOIS Michèle, remplacement au sein des Commissions Communales et des Syndicats de Communes dont elle était membre.
2/ Projet de Béguinage Sénior, convention d'étude de faisabilité COOP LOGIVAM, autorisation de signature à donner au Maire.
3/ Convention avec Tac Tic animation relative à l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement (club ados) autorisation de signature à donner au Maire.
4/ Confection du bulletin d'informations municipales « le Cagin »
5/ Tombola opération commerciale
6/ Noël des enfants et du personnel communal
7/ Avenants au règlement intérieur du cimetière communal
8/ Demande d'un emplacement place des Prêlets concernant l'installation d'une friterie.
Synthèse des commissions
Infos diverses
Questions Diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Il donne lecture du pouvoir de Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc.
Mme COULLE Katia est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.
Mr CHOPIN Christophe arrive à 20 heures 05.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents trois points à ajouter :

- Fourniture et pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- Adhésion Aisne Partenariat Voirie
- Prix d'une concession de cimetière avec caveau

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2017, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait savoir que Mme LIEVOIS Michèle a donné par lettre recommandée sa démission du Conseil Municipal. En application de l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Mr Jean-François BATTEUX figure sur la liste pour les élections municipale 2014 « pour SAINS et RICHAUMONT, ensemble marchons », juste après Mme Michèle LIEVOIS. Cette démission entraîne son l'installation automatique en tant que Conseiller Municipal.

Objet : Remplacement suite à la démission du Conseil Municipal de Mme LIEVOIS Michèle au sein des différentes Commissions Communales dont elle était membre
Le Maire propose que Mr BATTEUX Jean-François, remplace Mme LIEVOIS Michèle au sein des diverses commissions communales dont elle était membre.

JEUNESSE, CULTURE, et VIE ASSOCIATIVE – **Présidente : DOUBLEMARD Annie**

Membres permanents : Le Maire, VIEVILLE Jean-Pierre - les Adjoints, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc.
Membres : FOUCHER LOIC- CHOPIN CHRISTOPHE- DUBREUCQ GENEVIEVE- PROISY STEPHANIE- ANUSET JEAN-MARC- BATTEUX JEAN-FRANCOIS
.

COMMUNICATION, INFORMATION – **Président : LAMOUREUX Vincent**

Membres permanents : Le Maire, VIEVILLE Jean-Pierre - les Adjoints, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc.
Membres : COULLE KATIA- MULET XAVIER- DROY NATHALIE- ROY JOSETTE- ANUSET JEAN-MARC- BATTEUX JEAN-FRANCOIS.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL et SERVICES – **Président LAMOUREUX Vincent**

Membres permanents : Le Maire, VIEVILLE Jean-Pierre - les Adjoints, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc.

Membres : FOUCHER LOIC- DROY NATHALIE- MULET XAVIER- DUBREUCQ NATHALIE-BATTEUX JEAN-FRANCOIS-ANUSET JEAN-MARC

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES - Président : **VIEVILLE Jean-Pierre**

Membres permanents : Le Maire, VIEVILLE Jean-Pierre - les Adjoints, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc.

Membres : FOUCHER LOIC- CHOPIN CHRISTOPHE-COULLE KATIA-MULET XAVIER- BATTEUX JEAN-FRANCOIS -ANUSET JEAN-MARC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique que la fin du mandat de conseiller municipal, qu'elle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire. En application de l'article L 273-10 du code électorale, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.
La liste « pour SAINS et RICHAUMONT, ensemble marchons », ne possédant plus de conseiller municipal élu de même sexe, le siège vacant ne sera pas pourvu. Ce qui implique pour la commune de SAINS-RICHAUMONT la perte d'un conseiller communautaire.

2/Objet : Projet de Béguinage Sénior convention d'étude de faisabilité COOP LOGIVAM autorisation de signature à donner au Maire.

Le Maire rappelle le projet suite à la délibération du 06 juillet 2017, ayant pour objet : Développement d'un ensemble de maisons individuelles pour seniors non dépendants - béguinage senior- Choix de l'opérateur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'engager une négociation de partenariat avec COOP LOGIVAM, pour le projet de béguinage senior tel que proposé par COOP LOGIVAM et autoriser M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT à signer l'ensemble des actes contractuels afférents à la mise en œuvre de cette opération et à prendre autant que de besoin, tous contacts utiles à sa bonne fin.
Le Maire donne connaissance de la convention d'étude de faisabilité entre la Commune de SAINS-RICHAUMONT et la Société Coopérative COOP LOGIVAM de SOISSONS, concernant le projet de béguinage sénior.
Ce projet se développe sur un site appartenant à la commune, lieudit « la ruelle Lacroix », en continuité des lotissements récemment aménagés et du Campus scolaire.
La mise en œuvre de ce projet réclame des compétences techniques, architecturales, commerciales, financières, que la commune entend solliciter de la Coop Logivam, dans le cadre d'un partenariat visant à la satisfaction des objectifs communaux en termes d'habitat au service des habitants de Sains-Richaumont et des communes environnantes.
Les signataires de la convention s'engagent donc à travailler en totale concertation en vue de procéder aux études de faisabilité techniques, architecturales, commerciales et financières nécessaires au projet, à présenter leurs conclusions à leurs instances respectives, à solliciter les enveloppes financières des collectivités publiques et privées, et, en cas de faisabilité et d'accord, à opérer les acquisitions foncières correspondantes, à programmer et lancer les travaux de mise en œuvre du projet selon la répartition de maîtrise d'ouvrage la plus adéquate, jusqu'à mise en service des logements et équipements.

Tels sont les objectifs de la convention d'étude de faisabilité de la Coop Logivam.
Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT à signer la convention d'étude de faisabilité
Le Maire indique qu'une réunion avec la DDT est prévue le 9 novembre 2017.

Objet : Convention avec Tac Tic animation relative à l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement club ados autorisation de signature à donner au Maire

Le Maire donne connaissance de la convention relative à l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement (club ados) entre la Commune de SAINS-RICHAUMONT et TAC-TIC animation.
La commune confie à l'Association TAC-TIC Animation l'organisation d'Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) accueillant les jeunes mineurs de 12 à 17 ans.
L'association Tac-Tic assurera la préparation, la gestion, la responsabilité des séjours. En contrepartie la Commune s'engage à verser à l'Association TAC-TIC Animation une subvention.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT à signer la convention.
Le Maire informe l'assemblée qu'à compter de 2018, les accueils de loisirs actuellement mis en place par le SIVOM, seront organisés par TAC-TIC animation.

Objet : Confection du bulletin d'informations municipales le Cagin n 17

Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, les services de la Mairie sollicitent des aides financières pour la confection du bulletin d'informations municipales « Le Cagin ».
La recette figurera à l'article 7788.
Il est précisé à l'autorité de tutelle que cette revue ne relève pas d'un « contrat » les annonceurs qui le souhaitent pouvant apporter leur obole.
Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Objet : Tombola opération commerciale

Le Maire propose à l'Assemblée de renouveler l'opération commerciale de Noël afin de soutenir les commerçants sédentaires et ambulants de SAINS-RICHAUMONT.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d' allouer une somme de 100€ en bon d'achat à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont et exposants au marché hebdomadaire.
Il sera demandé à l'association des commerçants et artisans de SAINS-RICHAUMONT de participer à cette action.

Objet : Noël des enfants et du personnel communal

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une réception est organisée chaque année pour le Noël du Personnel Communal.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer un bon d'achat de 60,00€ à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont, ainsi que l'achat d'un jouet en faveur des enfants du personnel communal jusqu'à 14 ans pour un montant de 40,00€/ enfant en carte cadeau.
Effectif : 14 agents.
Enfants : 2 (BAILLEUX Yanis et Inès).

La date retenue pour la réception : Mardi 19 décembre 2017 à 18 heures 30 en Mairie.

Objet : Avenant au règlement intérieur du cimetière communal

Suite à plusieurs demandes des administrés, M. Le Maire propose de revoir les horaires et périodes d'ouverture du cimetière communal.

Aujourd'hui, les périodes et horaires d'ouverture sont les suivants :

Horaires d'été : du lundi de Pâques au jour le l'automne ouverture de 8h à 19h

Horaires d'hiver : du lendemain du jour de l'automne au dimanche précédant le lundi de Pâques de 8h00 à 17h30.

M. Le Maire propose :

Horaires d'été : du 1er avril au dimanche qui suit la Toussaint, de 8 h à 19 h.

Horaires d'hiver : du lundi suivant la Toussaint au 31 mars, de 8 h à 17 h 30.

L'article 4 sera modifié sous forme d'avenant au règlement intérieur du cimetière communal.

Bruno COURTIN en charge de l'ouverture des portes du cimetière recevra une copie du règlement intérieur mis à jour.

Suite à une demande de gravure au columbarium, il convient de fixer les caractéristiques afin de garder une certaine unité.

La gravure se fera sur la porte de la case.

Les vases individuels devront être scellés sur la porte.

Concernant la typographie, et après avoir pris des renseignements auprès de différentes entreprises de pompes funèbres, Mr VIEVILLE propose d'adopter la **typographie LETTRE BATON (ARIAL simple) doré.**

Hauteur de lettres 30 mm pour l'impression du **prénom** et **35 mm** pour le **nom**. Taille des **photos 7cm x 5 cm**.

L'article 36 du règlement intérieur sera modifié et complété en ce sens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord

Objet : Demande d'un emplacement place des Prêlets concernant l'installation d'une friterie.

Le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr DUCROS Bruno de MARLE concernant la demande d'autorisation d'un emplacement place des Prêlets pour l'installation d'une friterie restauration rapide (snack, kebab, frites etc…).

Le Maire propose d'accorder à Mr DUCROS Bruno un emplacement place des Prêlets, dans les mêmes conditions que l'ancienne friterie (HILLION) soit 10€/mois.

Cette recette sera portée à l'article 7336 du budget primitif 2017.

Objet : Fourniture et pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le coût total des travaux s'élève à 12 821.00€ HT.

Sur le coût des travaux, la contribution de la commune est de 4 500€ HT. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1/ d'accepter l'installation de la borne de recharge pour véhicule électrique,

2/ s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Objet : Adhésion Aisne Partenariat Voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018-2025 adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,
Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du Département sur leurs travaux de voierie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,
Décide d'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018-2025 ;
S'engage à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

Objet : Prix d'une concession de cimetière avec caveau

Le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Synthèse des commissions

Mr le Maire indique qu'il serait bon de réunir le groupe de travail salle culturelle afin de déterminer clairement nos besoins.
Mme Annie DOUBLEMARD a réuni la commission « jeunesse culture et vie associative », cette réunion de rentrée avec toutes les associations a permis d'élaborer le planning hebdomadaire et annuel de la salle polyvalente. Lors de cette réunion un tour de table a été fait afin de prendre note des besoins éventuels des différentes associations.
L'association l'Araignée Morgane souhaite pouvoir répéter à l'ancienne école maternelle plutôt qu'à la salle Bourlet.
Un manque de locaux se fait sentir.
Le groupe de travail « élaboration du CAGIN » s'est réuni. La trame de ce nouveau numéro a été élaborée, les sponsors éventuels contactés et les différents articles demandés aux personnes concernées. Date butoir 15 novembre 2017 dernier délai.
Mr Vincent LAMOUREUX : Rien de spécial.
Mr Jean-Luc RISBOURG signale avoir reçu une demande du club de basket de Guise pour une utilisation hebdomadaire de la salle polyvalente. Cela semble compliqué au vu du planning déjà établi.
Mme Katia COULLE s'interroge sur les séances de QI GONG. Il lui est répondu que les séances ont lieu le jeudi à 17 heures 30 à la salle des tisseurs. Les inscriptions se font directement auprès de Mme DEPARNAY.

Infos diverses

Lecture du courrier de remerciement de l'ACPG-CATM pour la subvention versée.
Préavis de départ des époux COHIDON du logement communal n° 6 rue des alouettes à compter du 30 novembre 2017.
Le goûter de Noël du CCAS aura lieu le samedi 16 décembre 2017 à 14 h30 au salon d'honneur de la mairie.

Information concernant le projet éolien « Arc de Thiérache » : le Maire s'assure que tous les membres ont bien reçu par mail le courrier d'ELICIO.
Mme Katia COULLE demande à ce que les flyers concernant le projet éolien ne soient pas distribués par le personnel communal, compte tenu de la position du conseil municipal sur ce sujet.
USEDA : enfouissement fils nus rue de SAINS (RICHAUMONT) devis estimatif 251 741€, part communale : 85 734€. Projet à mettre en veille compte tenu du coût.
Mr le Maire signale que le projet d'assainissement de Richaumont a pris du retard. Mr LAMOUREUX propose que cette information soit relayée dans l'info mairie.
Mr Jean-Luc RISBOURG indique que la réfection du toit de la sacristie sera faite après les fêtes de la Toussaint.
Mr le Maire informe l'Assemblée que l'USEDA met en place un nouveau logiciel de gestion de la maintenance des éclairages publics courant 2018.

Questions Diverses
Néant

Séance levée à 21 heures 15